

Swiss Life Gestion Privée

Société de gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR SLGP PRIGEST PERLES

ISIN PART P : FR0012264802

SICAV GEREE PAR SWISS LIFE GESTION PRIVEE

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV, gérée activement, a pour objectif la recherche d'une surperformance, nette de frais de gestion, par rapport à son indice composite (50% FTSE MTS Eurozone gvt bd 3-5 Index + 50% MSCI WORLD EUR). Elle est classée « Diversifiée ». L'indicateur de référence, utilisé uniquement à titre de comparaison, est : 50% FTSE MTS Eurozone gvt bd 3-5 Index + 50% MSCI WORLD EUR en cours de clôture, coupons et dividendes réinvestis. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion, choisissant les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une gestion sélective et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des sociétés de toutes capitalisations. La surperformance par rapport à l'indicateur de référence pourra être atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock picking) de sociétés qui répondent à trois critères :

- Qualité : performance des produits et services vendus, historique de rentabilité et de marge, structure financière, fiabilité du management ;
- Evaluation : valorisations compatibles avec les perspectives de croissance, évaluations relatives attrayantes,
- Potentiel : évolution du chiffre d'affaires et des marges, perspective de croissance anticipée, avantage compétitif.

La SICAV s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 100% sur les marchés actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs dont :
- de 0% à 30% en actions de petites capitalisations.
- de 0% à 30% en actions de pays émergents
- de 0% à 100% en instruments de taux souverains ou Corporate, du secteur public et privé, de l'UE, de toutes notations ou non notés, y compris, dans la limite de 30% de l'actif, en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle S&P ou, à défaut, une notation équivalente ou non notés ou jugés équivalents par la société de gestion.
- de 0% à 100% au risque de change

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. La sensibilité au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 7. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. La SICAV est investie en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIVG ou fonds professionnels à vocation générale et en FIA de droit européens, répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.
- La SICAV, peut, dans la limite d'investissement de 20% de l'actif, investir en contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque action ou taux et en couverture du risque de change.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, SLGP ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein de la SICAV, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 4 ans.

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par SWISS LIFE Banque Privée chaque jour ouvré avant 14h et exécutés sur la base de la prochaine VL calculée sur les cours de clôture de bourse du jour. La VL est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, ou des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

Signification de cet indicateur : Il permet de mesurer le niveau de volatilité de la SICAV et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte : la classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital tandis que la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Cette SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions pouvant entraîner une volatilité élevée et donc de fortes variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. En outre, l'exposition aux titres de notation inférieure à BBB-, dits spéculatifs, qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 2.00 % maximum

Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants : 1,69 % de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : Néant

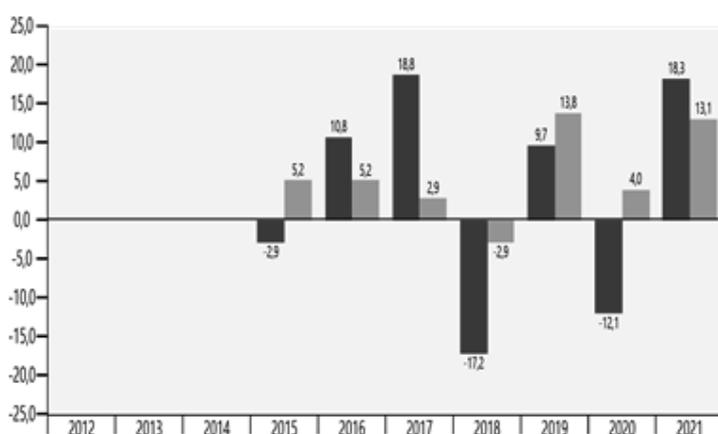
* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.swisslifebanque.fr

Performances Passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La SICAV a été créée en 2014.

Indicateur de référence : 50% MSCI World + 50% FTSE MTS Eurozone gvt bd 3-5 Index.

Les performances ont été calculées en EUR.

Source des données : SLGP

Informations Pratiques

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que le document intitulé « Politique d'engagement actionnarial » et son rapport sont disponibles sur le site internet : www.swisslifebanque.fr. Ils peuvent également être adressés gratuitement, en français, sous une semaine, sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SWISS LIFE GESTION PRIVEE - 7, Place Vendôme - 75001 Paris - Tél. 01.53.29.14.14

Politique de rémunération actualisée de Swiss Life Gestion Privée : les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.swisslifebanque.fr. Un exemplaire sur papier est disponible gratuitement sur demande auprès de Swiss Life Gestion Privée

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations concernant les autres catégories d'actions : Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Régime fiscal : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller habituel.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les actions de cette SICAV n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) »

La responsabilité de SWISS LIFE GESTION PRIVEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM (UCITS) est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.

SLGP PRIGEST PERLES - FR0012264802

Swiss Life Gestion Privée : 7, place Vendôme 75001 Paris SA au capital de 277 171 € 378 783 163 RCS PARIS.